

MARS 2021



Carnaval du 16 février 2021



Le Conseil municipal remercie l'ensemble des membres qui forment la communauté éducative de l'école pour son professionnalisme et son engagement envers les élèves.

Ils mettent tout en œuvre pour que cette crise n'ait pas d'impact sur les enfants et sur ce qu'ils seront plus tard...

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 12 janvier 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M. Denis MOREAU, excusé, qui donne procuration à M. Serge HIET.
- M^{me} Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi qu'à leurs proches. Il espère que cette année 2021 permettra à l'équipe municipale de s'installer enfin dans la salle de Conseil à la mairie et il espère que chacun conservera son énergie pour faire avancer le village. Il espère aussi que les différentes cérémonies (vœux, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre etc.), lieux de rencontres avec les Valdeveslois(es), pourront à nouveau se dérouler.

M. le Maire tient à rendre hommage à 2 personnalités décédées récemment :

- ◆ M. Hubert WALBAUM, ancien Maire de Val-de-Vesle (1983-2001) et Maire honoraire de la commune;
- ◆ M. Guy GOURNOFF, adjoint honoraire de la commune de Val-de-Vesle.

Ordre du jour :

1) Évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le projet de la phase 3 du lotissement du Bois Branscourt nécessite une modification du PLU de la commune concernant l'emplacement d'un espace vert. La compétence étant celle du Grand Reims, il est demandé à la Communauté Urbaine du Grand Reims de bien vouloir enclencher cette procédure.

Cette demande d'évolution du PLU est votée à l'unanimité des membres présents.

2) Charte et dispositif d'aide à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel :

M. le Maire remet à chaque conseiller la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Cette charte est consultable sur le site internet de la commune.

3) Avenant au bail de M. DIDON :

Le GAEC Jardin des Marais, détenteur d'un bail auprès de la commune en la personne de M. Mickaël DIDON, souhaite que son associé M. Jonathan BOUTON, jeune agriculteur, soit copreneur de ce bail.

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de pérenniser et de soutenir l'activité maraîchère biologique du GAEC Jardin des Marais, donne un accord unanime à cette demande. Cette décision étant en accord avec les objectifs de la commune d'aider au maximum la culture biologique.

4) Aménagement des abords de l'église de Wez :

En complément de la décision du dernier Conseil municipal (1^{er} décembre 2020) d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de l'église de Wez à la société MÉTAMORPHOSE, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget prévisionnel de cette opération à hauteur de 145 094,34 € HT (comprenant aussi le ravalement de la partie basse de l'église) et de constituer des dossiers de demande de subvention auprès :

- ⇒ de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 %;
- ⇒ de la Région à hauteur de 20%;
- ⇒ du Département à hauteur de 20%.

5) Point sur les budgets :

M. le Maire fait un point sur le Compte Administratif 2020 de la commune qui sera voté fin mars, début avril.

La clôture de l'exercice 2020 devrait être de 1 407 526,75 € à reporter sur le budget 2021.

6) Réduction de l'exonération temporaire de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

La taxe d'habitation devant être supprimée définitivement en 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix POUR, 1 abstention (M. Stéphane VANLOMMEL) et 1 voix CONTRE (M. Grégory DELAVENNE) de limiter à 40% de la base imposable, l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles, reconstructions et additions à usage d'habitation. La date d'application de la suppression de cette exonération temporaire est fixée au 1^{er} janvier 2022.

7) Point sur les travaux :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- d'accepter les devis de l'entreprise CTP pour les zones 1, 2, 4 et 5 du projet de sécurisation routière, pour un montant total de 29 422,59 € HT ;
- d'accepter le devis de l'entreprise CTP pour l'aménagement de l'Impasse des Gros Bois (quartier de Thusy), pour un montant total de 26 245,25 € HT;
- d'accepter le devis de l'entreprise SCEE pour l'effacement Télécom de l'Impasse des Anémones, pour un montant total de 17 254,34 € HT;
- d'accepter le devis de l'entreprise PIERRARD pour le nettoyage des façades de l'église de Wez, pour un montant total de 20 138,34 € HT;

Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, voir programmer par la Communauté Urbaine du Grand Reims les travaux suivants :

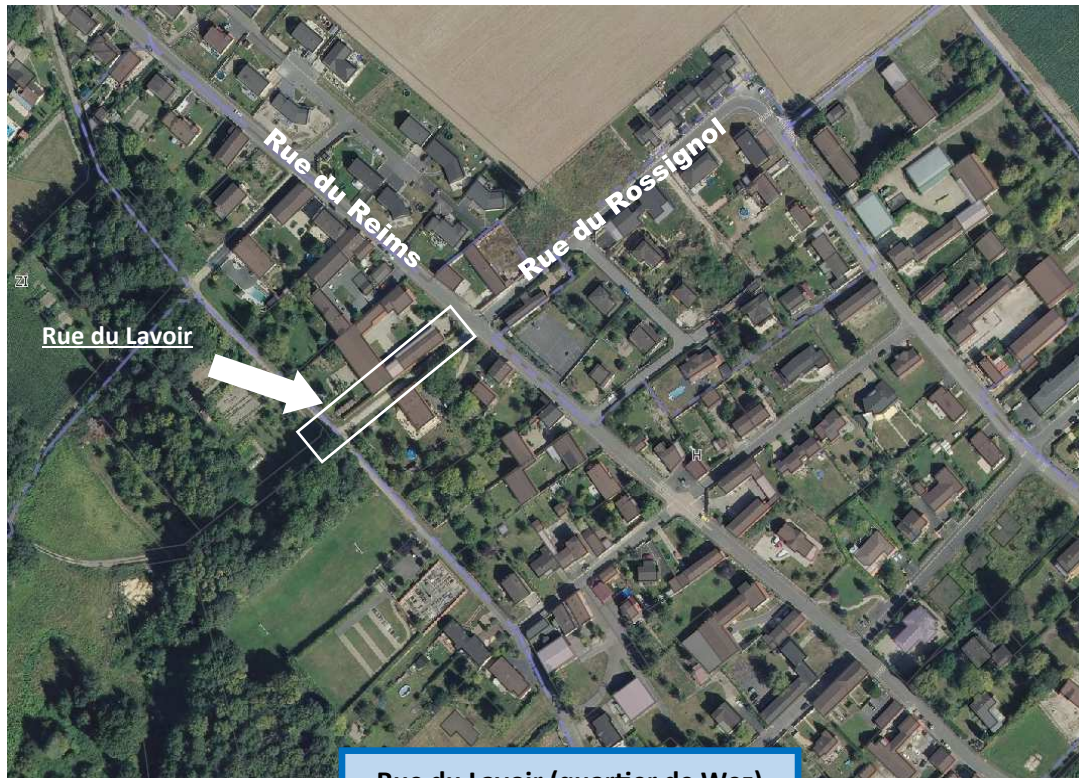
- réfection de l'Impasse des Anémones (quartier de Thusy, longueur 85 m) prévue en 2019 puis en 2020; il n'y a pas d'enfouissement à prévoir.
- Réfection de la rue de l'Église (quartier de Wez, longueur 192m).
- Réfection d'une partie du quartier de Courmelois : rue de la Place, impasse de la Vesle, rue du Routoir, rues de Normandie et de Bretagne (longueur 440m).
 - ⇒ L'enfouissement des réseaux est à prévoir.

⇒ A noter que la rue de la Place et la rue du Rouloir aboutissent au camping et supportent donc un trafic important.

- L'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public de la rue de Chèvremont (quartier de Wez) et de la rue de la Tour (quartier de Thuisy). Des estimations du SIEM ont été faites.

Des devis seront aussi demandés pour les ravalements des façades de la boulangerie et du foyer rural.

Les travaux de traitement de la rue du Lavoir (quartier de Wez) et de l'aménagement de l'impasse des Gros Bois (quartier de Thuisy) sont prévus au 1^{er} semestre 2021 (voir la localisation sur les vues aériennes ci-dessous).



Rue du Lavoir (quartier de Wez)



Impasse des Gros Bois (quartier de Thuisy)

8) Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a envoyé un courrier à M. Éric GIRARDIN, député de la Marne: afin qu'il appuie les demandes de subvention pour l'aménagement des abords de l'église de Wez et surtout pour qu'il intervienne quant aux arrêts trop peu nombreux des trains sur la ligne Reims-Châlons-en-Champagne.
- Qu'il a écrit à Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, au sujet des critères d'attribution de la dotation forfaitaire faite par l'État aux communes.
- Que la population légale sur la commune au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE), suite au recensement, est de 917 habitants.
- Qu'une première amende de 68 € a été infligée à un habitant de la commune qui se débarrassait de ses déjections canines sur le domaine public.
- Que l'Association des Maires des Alpes-Maritimes remercie la commune pour sa subvention accordée aux 55 communes sinistrées après la tempête ALEX en octobre 2020.
- Que Mmes Francine LEROY et Pauline ROSIER, secrétaires de la commune, participent à une Enquête Mobilité Certifié Cerema sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Cette étude porte sur les déplacements réalisés quotidiennement par les habitants, et a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents modes de transport et les caractéristiques des résidents du territoire. Elle concerne les 143 communes du Grand Reims et est réalisée tous les 10 ans.

L'enquête se déroulera de janvier à avril-mai 2021 et ne concernera que des personnes tirées au sort et averties par courrier.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre 7 masses de contrepoids en fonte (qui ne sont plus utiles à la commune) pour 100 € à M. Patrick NOUVELET qui en avait fait la demande et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente et à les retirer de l'actif de la commune dès qu'ils seront vendus.

La séance est levée à 21h25

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 02 février 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice.
- M^{me} Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :

- ◆ la signature du contrat de maintenance du panneau lumineux (qui n'est plus sous garantie) auprès de la société LUMIPLAN d'un montant de 1 420 € HT/an ;
- ◆ des travaux de plomberie au presbytère (changement de chauffe-eau etc.) réalisés par la société FK2M pour 1 007,77 € HT ;
- ◆ l'achat d'une évolution du logiciel de mairie Horizon (JVS) qui permet d'adhérer à un CLOUD pour une transmission directe, plus sécurisée et plus rapide des données. Le coût supplémentaire est de 1 390 € HT/an.

Ordre du jour :

1) Comptes rendus des commissions :

M^{me} Isabelle PERRIN fait un résumé succinct de la séance de la commission *Communication et Informations municipales* dont elle est la présidente :

Commission "Communication et Informations municipales"

Mardi 19 janvier 2021 à 9h00

Membres présents: Serge HIET, Karine HUART, Eden LEICHTENAUER et Isabelle PERRIN ainsi que Pauline ROSIER, secrétaire de mairie.

1. Réflexion sur le Flash Info (fréquence, mise en pages etc.)

Une réflexion est menée sur les bulletins communaux (Flash Info et Val-de-Vesle Info).

Après discussion, il est décidé :

- de continuer à faire paraître un bulletin municipal même si d'autres moyens de communication existent sur la commune :

- ⇒ site internet
- ⇒ panneau numérique
- ⇒ application Illiwap

En effet, certaines personnes n'ont que ce moyen pour suivre les actualités du village (le bulletin étant distribué directement dans chaque boîte aux lettres) et d'autres préfèrent la version papier. De plus, les bulletins communaux sont archivés et permettront ainsi aux générations futures de connaître la vie du village.

- de faire paraître systématiquement un bulletin municipal après 2 Conseils municipaux (donc avec 2 procès-verbaux) et plus si le besoin s'en fait sentir (informations urgentes ou/et très importantes, animations prévues rapidement etc) .
- de réfléchir pour ce bulletin à :
 - ◇ un logo pour la Commune (le blason n'est pas un logo)
 - ◇ une charte graphique (codes couleurs, polices de caractères, formes propres à une publication)
 - ◇ un nouveau titre, éventuellement (Flash info ? Val-de-Vesle info ? Ou ?)
 - ◇ l'achat ou la location d'un logiciel de graphisme.
- Pour tous ces problèmes Sylvain LEICHTENAUER, infographiste, sera sollicité et il faudra prévoir des formations pour l'utilisation du nouveau logiciel.

- d'insérer dans le bulletin une page sur la biodiversité et/ou sur le développement durable en plus ou à la place de la page d'histoire avec, pourquoi pas, l'aide de nos 2 partenaires : le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

2. ILLIWAP : mise en place des sondages

Les fonctionnalités (agenda, boîtes à idées et sondage) qui étaient en cours de développement pour l'application ILLIWAP n'ont malheureusement pas encore été finalisées mais devraient l'être dans les mois à venir.

Il serait judicieux, dès maintenant, de préparer les habitants de la commune à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit pour limiter la pollution lumineuse. Lorsque la fonctionnalité sondage sera opérationnelle sur l'application, il faudra établir un questionnaire sur ce sujet à l'intention des ValdeVeslois(es).

3. Questions diverses

Il faudra rédiger un article sur les bienfaits de l'extinction de l'éclairage public, une partie de la nuit, dans le prochain « Flash Info » (sur la santé, l'écologie, les économies d'énergie etc.) et mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal (en février).

La réunion s'achève à 10h00

M^{me} Karine HUART fait un résumé succinct de la séance de la commission *Créer du lien / Vie locale* dont elle est la présidente :

**Commission « Créer du lien / Vie Locale »
Mardi 19 Janvier 2021 à 19h30**

Membres présents : Micheline BELLOUIN, Karine HUART, Eden LEICHTENAUR, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Nathalie ROUSSEL-MORIN et Stéphane VANLOMMEL.

Absent excusé : Grégory DELAVENNE

1. Illuminations :

Nous avons demandé que les illuminations soient installées plus tôt que d'habitude ce qui a été fait. Nous remercions la société LANTENOIS.

Denis MOREAU est chargé de faire un inventaire de toutes les illuminations pour prévoir rapidement leurs réparations si nécessaire ou un rachat pour celles qui seraient manquantes ou inexistantes.

2. Sapins :

L'ensemble des membres de la commission est satisfait des 3 sapins dans chaque quartier (tailles et décorations). Il faudrait peut-être penser à embellir les pourtours des sapins avec des décors en bois pour l'année prochaine.

Pour rappel : chaque année les sapins sont branchés pour l'électricité chez des particuliers ; à Wez chez M. Thierry HUTASSE et à Courmelois chez M. Frédéric HERVOIS. Nous les remercions !

Wez : Suite à l'aménagement des abords de l'église, un cèdre (essence encore à définir) devrait être planté dans le petit square. Les membres de la commission aimeraient décorer cet arbre ainsi que le parvis de l'église avec un motif 3D illuminé en LED. Il est demandé à la commission travaux de prévoir, si possible, deux prises de courant (une entre l'abri de bus et l'angle de la rue et l'autre sur le parvis de l'église). Des guirlandes supplémentaires doivent être commandées pour l'an prochain en fonction de la taille du sapin.

Thuisy : on laissera un sapin, de même taille, au même emplacement, jusqu'à l'agrandissement de l'école. Les enfants en ont bien profité cette année. On rediscutera, après les travaux, d'un aménagement différent.

Courmelois : son emplacement nous paraît judicieux. On pourrait également installer un motif en 3D illuminé en LED. Nous demandons également à la commission travaux de prévoir une prise de courant, lors de la réfection des places de parking, si cela est possible.

3. Attribution des Bons de Noël :

Chaque année, des bons de Noël (utilisables chez les commerçants de la commune : boulangerie et café/restaurant) sont distribués aux personnes de plus de 70 ans. Cette année 44 couples et 35 personnes seules en ont bénéficié (soit 4040 €). De plus chaque année, un repas leur est également offert (sauf cette année avec la crise sanitaire).

Les membres de la commission réfléchissent à changer cette façon de procéder. Nous pouvons envisager d'apporter à chaque personne de plus de 70 ans un ballotin de chocolats (ce qui permettra de continuer à voir chaque personne et ainsi lui souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année) avec une invitation pour un repas « amélioré » comprenant une très belle animation l'après-midi.

4. Questions :

La commission souhaite renouveler le CMEJ en septembre 2021. Il serait bon de prévoir les inscriptions en mai ou juin 2021 et de définir l'âge à partir duquel les jeunes pourraient en faire partie.

La prochaine réunion de la commission est prévue mardi 16 février à 19h30 à la mairie.

La réunion s'achève à 20h30

Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

2) Ratio budget et seuil d'alerte :

M. le Maire présente le schéma simplifié d'un budget communal ainsi qu'un schéma théorique de la dynamique financière locale (voir ci-contre) :



Le budget : schéma simplifié

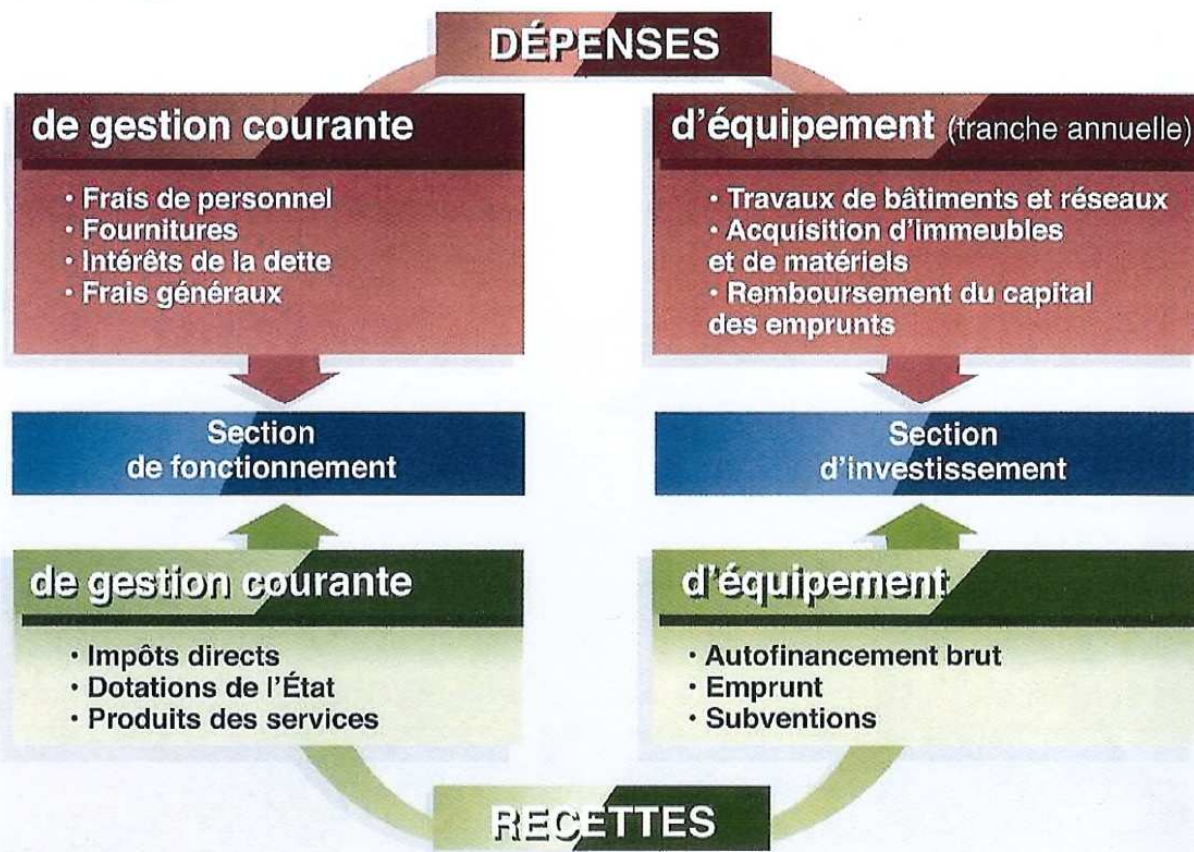
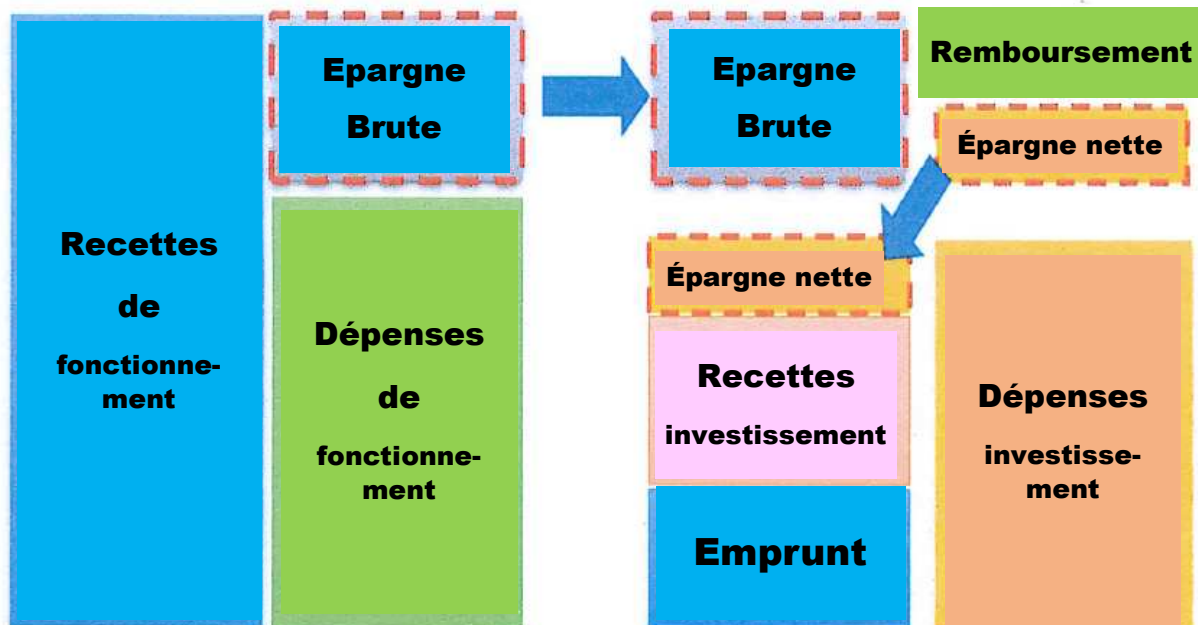


Schéma théorique de la dynamique financière locale

Section de fonctionnement

Section d'investissement



M. le Maire présente aussi l'évolution des recettes et des charges de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) de la commune de Val-de-Vesle depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Seuil d'alerte
Produits fonctionnement	792 662 €	839 469 €	906 678 €	868 253 €	780 834 €	919 028 €	868 274 €	
Charges	628 366 €	649 802 €	598 919 €	546 600 €	681 067 €	843 860 €	782 911 €	
Personnel	148 294 €	156 825 €	142 078 €	156 396 €	162 890 €	162 159 €	179 383 €	
Encours dettes	89 893 €	196 071 €	311 259 €	270 922 €	217 224 €	194 582 €	171 580 €	
Annuité dette	27 300 €	32 095 €	44 575 €	53 170 €	22 288 €	22 643 €	23 000 €	
Ratio	0,11	0,23	0,34	0,31	0,28	0,21	0,20	> 1,2
Capacité de	0,55	1,03	1,01	0,84	2,18	2,59	2,01	Entre 8 et 12
Frais de personnel + annuité dette sur	0,22	0,23	0,21	0,24	0,24	0,20	0,23	> 0,6
CAF brute	164 296 €	189 667 €	307 759 €	321 653 €	99 767 €	75 168 €	85 363 €	
CAF nette	136 996 €	157 572 €	263 184 €	268 483 €	77 479 €	52 525 €	62 363 €	
Report	189 690 €	382 667 €	314 840 €	430 170 €	753 723 €	853 490 €	1127 084 €	

Légende tableau :

CAF brute : Capacité d'Autofinancement (produit de fonctionnement - charges de fonctionnement)

CAF nette : produits de fonctionnement - charges de fonctionnement - annuité dette

Ratio d'endettement : encours dettes / produits fonctionnement

Capacité de désendettement (par année) : encours dette / CAF brute

M. le Maire tient à préciser que :

- l'un des ratios les plus importants est celui de la CAF brute;
- le report de fonctionnement est le plus souvent destiné à des travaux importants;
- de 2018 à 2020 il y a eu des travaux d'entretien importants ainsi que des fouilles archéologiques;
- les annuités d'emprunt sont peu élevées et le ratio d'endettement est très correct (20 %);
- les produits de fonctionnement n'intègrent pas les recettes exceptionnelles (comme les excédents du Bois Branscourt 2 qui ont été de 250 000 € en 2019 et 180 000 € en 2020);
- un recours à l'emprunt pourra avoir lieu pour les prochains investissements comme la rénovation du parc de la mairie, de l'église de Courmelois ou la construction d'un gymnase;

- les charges de personnel ont augmenté (+ 21% depuis 2014) avec la création de 2 nouveaux postes mais que le ratio frais de personnel + annuité dette sur produits varie de 0,20 à 0,24 alors que le seuil d'alerte est de 0,6.

Pour approfondir ses connaissances sur le budget et le comparer à d'autres communes, M. le Maire propose à chacun d'aller voir 2 sites internet :

- ⇒ **www.collectivites-locales.gouv.fr** Onglet « instructions budgétaires et comptables » puis « comptes individuels de collectivités ».
- ⇒ **www.data.ofgl.fr** : pour l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale.

3) Missions du Centre de Gestion de la Marne :

La mission principale du Centre de Gestion de la Marne est la gestion des ressources humaines. C'est une obligation pour la commune d'y adhérer (cela représente 1,53% de la masse salariale soit 1 471,37 € en 2020). Il est aussi là pour accompagner les employés : parcours professionnel, assistance juridique, visites médicales, application du droit statutaire, rémunération etc.).

Le Centre de Gestion veille également au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) doit d'ailleurs être désigné. Pour notre commune c'est Francine LEROY qui s'en charge.

En 2017, le changement de régime indemnitaire avait fait l'objet d'une délibération pour le passage au RIFSEEP (Régime Indemnitaire compte-tenu des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en remplacement de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires). Nous l'avions fait, par erreur, seulement pour l'année 2017. Il convient donc de régulariser cette délibération.

M. le Maire tient à ajouter qu'il n'y a pas de 13ème mois pour les employés municipaux et que pour de plus amples informations sur les missions du Centre de Gestion de la Marne, il faut se rendre sur le site **www.cdg51.fr**.

L'ensemble du Conseil municipal approuve la régularisation de la précédente délibération.

4) Offres de formations des Élus par l'Association des Maires de la Marne :

M. le Maire rappelle que les Conseillers municipaux peuvent se former régulièrement grâce au programme de l'Association des maires de la Marne.

Il suffit juste de s'inscrire au minimum 2 mois avant la formation pour pouvoir bénéficier du DIF (Droit Individuel à la Formation) et pour que les frais soient pris en charge par l'État et non par la commune.

La liste des différentes formations (avec 25 thèmes et 56 sessions possibles) pour l'année 2021 sera envoyée à chaque Conseiller.

5) Sorties de l'actif :

Il convient de sortir de l'actif des biens qui n'existent plus comme figuré dans le tableau :



N° d'inventaire	Désignation	Année de mise en service	Valeur brute en euros
2	Aménagement logement du parc	1999	1791,37
155	Travaux logement du parc	2002	3706,79
2008-2313-1	Chaudière logement Du parc	2008	2217,52
106	Podium	1998	10498,04
2008-2188-3	Buts de football	2008	1033,61
2015-2188-01	Percolateur	2015	240

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de sortir de l'actif les biens mentionnés ci-dessus.

6) Point sur le Bois Branscourt 3 :

M. le Maire fait le point sur une réunion qui s'est tenue le 19 janvier dernier avec les services de la Communauté Urbaine du Grand Reims (urbanisme, direction de l'habitat, pôle territorial etc.).

Les points abordés ont été :

1. Accès sud/ouest

- Le chemin qui pourrait devenir le troisième accès au lotissement (prolongement du chemin des Treilles) n'est pas de la compétence du Grand Reims.
- L'estimation des travaux de viabilisation est d'environ 60 000 € HT.

→ il est préconisé que cette viabilisation soit intégrée dans l'opération d'aménagement.

2. Emplacement de l'espace vert dans l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

- Il existe une erreur dans le PLU actuel au niveau de l'OAP : un espace vert représenté sur un schéma est mal positionné.
- Il s'agit de verser cet espace vert sur un terrain qui est privé.

→ La Communauté Urbaine, sur demande de la commune (délibération déjà prise), va engager une modification de droit commun avec une enquête publique.

→ L'arrêté de prescription de modification sera pris prochainement et une consultation sera lancée fin janvier pour retenir un cabinet d'étude (pôle et direction de l'Urbanisme). L'objectif est une approbation du PLU modifié en fin d'année 2021.

3. PLH (Programme Local de l'Habitat) et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

- L'objectif du PLH pour le pôle de Rilly la Montagne est de 334 logements sur sa durée (2019/2024). Cet objectif doit être respecté au niveau du pôle en incluant l'ensemble des projets comme celui de Val-de-Vesle.

→ Le pôle et la direction de l'habitat vont recenser les projets des 17 communes du pôle afin de réaliser un comptage affiné (autorisés - réalisés - projets).

→ ce comptage sera présenté à la conférence de Territoire (réunion des 17 maires du pôle de Rilly la Montagne) où la direction de l'Habitat fournira une note support.

- Le projet de Val-de-Vesle doit respecter aussi l'objectif du SCOT de densité de 20 à 25 logements/ha pour la catégorie des bourgs structurants.

→ le projet doit être modifié pour approcher cet objectif au plus près.

4. Droit de Prémption Urbain (DPU)

- Le DPU ne pourra pas être délégué au futur aménageur mais la Communauté Urbaine pourra déléguer ce droit à la commune.

M. le Maire précise que l'arrêté de prescription de modification a été pris le 30 janvier 2021. Le comité de pilotage se réunira le 17 février prochain pour valider le cahier des charges proposé par ESPELIA.

7) Point sur les travaux :

M. le Maire sort d'une réunion à Rilly-la-Montagne pour la programmation des travaux de voiries et signale que la programmation se fera de 2022 à 2026 après que 6 maires (dont lui-même) du pôle territorial se seront rendus sur place dans les différentes communes.

8) Éclairage public :

M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal que l'on profite de la période de couvre-feu pour éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

En effet, aujourd'hui, on sait que l'extinction de l'éclairage public a un impact sur :

- la biodiversité,
- la santé,
- Le climat,
- L'observation astronomique,
- Le budget.

Et, aucune étude ne prouve qu'il y a plus de cambriolages ou d'accidents de la route lorsque l'éclairage public est éteint. 12 000 communes en France ont déjà procédé à une extinction complète ou à une baisse d'intensité de leur éclairage public.

Pour l'instant, ce sera une période d'essai et il sera possible par la suite de moduler les horaires (pour le week-end, suivant les saisons etc.)

L'ensemble du Conseil municipal approuve cette proposition mais demande qu'un message d'information soit envoyé sur Illiwap pour prévenir les habitants de la commune.

Jean-Michel SPANAGEL est chargé de procéder au changement d'horaire sur les 9 horloges de programmation de la commune. Dès que cela sera fait, il préviendra Isabelle PERRIN pour qu'elle envoie un message sur l'application Illiwap.

M. le Maire incite les conseillers à aller voir le site internet de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) sur la pollution lumineuse : **www.anpcen.fr**

9) Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- La cantine occupe actuellement tout le foyer rural et qu'il a signé une convention avec la CUGRe pour la prise en charge totale des factures d'électricité et d'eau depuis le 15 mars 2020 (seule l'école occupe le foyer rural depuis la pandémie).
- La CUGRe a mis en place une application pour signaler les odeurs. Cette application ODO (Observatoire des Odeurs) permet de signaler les nuisances olfactives en les géolocalisant. Il conseille à chacun de la télécharger.
- Pauline ROSIER, secrétaire de mairie, a mis à jour l'onglet Patrimoine du site internet de la commune (www.valdevesle.fr) et qu'il est maintenant beaucoup plus complet et plus agréable à consulter.

M. Stéphane VANLOMMEL demande si la boulangerie a trouvé des repreneurs.

Mme Karine HUART lui répond que Cyril a reçu quelques personnes intéressées mais que, à ce jour, rien n'est fait.

La séance est levée à 21h55



La publicité extérieure est interdite :

* en dehors des agglomérations, sauf dans les aéroports, les gares, les équipements sportifs d'au moins 15 000 places, et à proximité immédiate des centres commerciaux si un règlement local de publicité (RLP) l'y autorise ;

*sur les arbres, dans les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés et sur les monuments naturels ;

*sur les poteaux électriques ou de télécommunication, les installations d'éclairage public ;

*sur les équipements publics de la circulation routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou aérienne ;

*sur les monuments historiques ou aux abords des monuments historiques (c'est-à-dire sur un immeuble situé dans le champ de visibilité et situé à moins de 500 m d'un édifice classé ou inscrit) ;

*à moins de 100 m et dans le champ de visibilité d'un immeuble présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque (après arrêté municipal ou préfectoral d'interdiction de publicité) ;

*dans un site patrimonial remarquable ;

***sur les murs des bâtiments (sauf quand ces murs sont aveugles ou qu'ils ne comportent qu'une ou plusieurs ouvertures d'une surface unitaire inférieure à 50 cm²) ;**

***sur les clôtures qui ne sont pas aveugles (c'est-à-dire qui sont ouvertes, ajourées, grillagées ou végétales) ;**

*sur les murs de cimetière et de jardin public.



INFORMATIONS MUNICIPALES

POUR CONTACTER LA MAIRIE

☎ (tel.) 03.26.03.91.18

✉ (e-mail) mairie@valdevesle.fr

🌐 (site internet) www.valdevesle.fr



Ouverture au public :

Lundi** : 14h - 17h30
Mardi : Fermé
Mercredi : 09h - 11h
Jeudi : 14h - 16h
Vendredi : 15h - 17h

** : horaires adaptés au couvre-feu



Pour avoir toutes les infos de la Commune en temps réel, téléchargez l'application de la Commune « Illiwap » en flashant le QR code ci-contre :



SITE INTERNET :

La page « Patrimoine » du site internet de la Commune est en cours de réalisation.

Vous pouvez déjà consulter son contenu sur www.valdevesle.fr > rubrique « PATRIMOINE »

NOUVEAU

Le Patrimoine de Val-de-Vesle

La Commune de Val-de-Vesle est née en 1965 de la fusion de 3 petites communes (WEZ, THUISY et COURMELOIS).

Grâce à sa vaste étendue, ses rivières (Vesle et Prosne), son marais (site Natura 2000), ses parcs et ses arbres remarquables, la Commune est dotée d'un riche patrimoine naturel qu'il importe de préserver.



Cartographie

Le territoire s'étend sur plus de 37,45 km² soit 3 745 hectares. Il est traversé par 2 rivières, des zones humides classées Natura 2000 : "Les Marais remarquables de Courmeleois" ...

Découvrir



Les Arbres remarquables

Ces arbres nous fascinent par leur rareté, leur âge, leurs dimensions, leur force symbolique... Voilà les 4 arbres remarquables de la Commune.

Découvrir



Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Val-de-Vesle a été reconnue "Territoire Engagé pour la Nature" par l'Office Français de la Biodiversité !

Découvrir



BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARNE

Merci !



Banque Alimentaire de la Marne
Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Reims le 15 décembre 2020



MERCI
pour votre
participation

Madame Isabelle PERRIN
Mairie de Val de Vesle
Conseil des jeunes
6 Rue du Général de Gaulle,
51360 VAL DE VESLE

Objet : Collecte Nationale des vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 novembre 2020

Madame,

Cette année encore, la générosité des français a été au rendez-vous.

Pour la Marne, ce sont **133 tonnes** qui ont été collectées dans **80 magasins** par environ **2 000 bénévoles**, soit l'équivalent de **266 000 repas**.

Toutes les denrées collectées pendant ces trois jours vont permettre de réapprovisionner nos stocks et d'être ensuite redistribuées intégralement tout au long de l'année 2021 à nos associations partenaires et à différents CCAS.

Grâce à l'initiative du **Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes** la commune de Val de Vesle a participé à cette collecte de manière originale
récoltant ainsi 210 kg de denrées alimentaires,
soit l'équivalent de 420 repas.

A cette occasion, nous tenions à vous remercier Madame PERRIN pour votre aide à la mise en place de cette collecte et à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes pour avoir mené à bien cette opération de solidarité ainsi que les habitants de la commune pour leur générosité.

Veillez agréer, Madame PERRIN, l'assurance de nos plus cordiales salutations.

Le Président,

Bernard CAILLAT

Joseph GUILLEM



ATELIERS
ÉCONOMES

COMPOSTER, C'EST GAGNER

BESOIN D'IDÉES
ET D'ASTUCES POUR
PRATIQUER LE COMPOSTAGE ?

GRATUIT !

Nous organisons des ateliers gratuits d'initiation et de perfectionnement au compostage ouverts à tous les habitants de l'agglomération du Grand Reims. Pour vous aider à vous lancer, un composteur bois ou plastique d'environ 400L vous sera remis gratuitement à la fin de l'atelier*



Samedi 10 avril 2021

Atelier initiation :

9 h - 12 h

Atelier perfectionnement :

14 h - 17 h

Médiathèque Intercommunale

2 rue Philippe

51360 Val-de-Vesle

Renseignements et
inscription obligatoire
auprès de :

Mme Isabelle PERRIN

03 26 02 15 39

bibliothèque.valdevesle@grandreims.fr

* Dans la limite d'un composteur par foyer résidant du Grand Reims et sur présentation d'un justificatif de domicile

Soutenu par



Informations

03 26 02 90 90
www.grandreims.fr

PRÉVENTION

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Sur les RIVES de la VESLE

Voici un article proposé par René REGNARD. Il paraîtra dans nos publications communales en 4 parties.

Partie III

Les autres moyens de transport sont issus du charbon par l'invention de la machine à vapeur (première révolution industrielle), du pétrole par l'invention du moteur à explosion et enfin de l'électricité (seconde révolution industrielle). Ils ont été installés dans la vallée de la Vesle en mettant à profit sa morphologie relativement plane.

Le canal de la Marne à l'Aisne

Construit de 1846 à 1866, après des projets sous Napoléon Ier de rendre la Vesle navigable de Reims à l'Aisne, ce canal de 58 km de long, allant de Condé-sur-Marne à Berry-au-Bac, a repris la « rivière neuve » et suit la vallée de la Vesle de Sept-Saulx à Reims ; un pont-écluse situé à Sillery lui permet d'ailleurs de croiser La Vesle. Il est alimenté pour partie par la Vesle grâce à une prise d'eau située en amont de Sept-Saulx. Durant la belle saison, la Vesle ne suffisant pas, il est alimenté par une usine élévatrice prenant l'eau dans la Marne à Condé-sur-Marne. Cette usine fut successivement hydraulique – chute d'eau alimentée par une rigole depuis Châlons – puis mue par un diesel, et enfin par un moteur électrique. Le bief de partage, bief le plus haut, situé entre l'écluse de Wez et celle de Vaudemange, est à près de 100 m au dessus du niveau de la mer et passe dans un tunnel à une voie long de 2 km et creusé sous le mont de Billy à un endroit appelé «La Voûte», ce tunnel a servi d'abri à des canonnières fluviales durant la Grande Guerre.

Les péniches étaient tirées par des chevaux sur toute la distance sauf sous le tunnel équipé d'un système de « touage » : ici une machine à vapeur tirant un câble sans fin auquel les péniches s'arrimaient ; les mariniers et leurs chevaux étaient accueillis et restaurés à l'auberge de «La Voûte» dont les bâtiments existent encore aujourd'hui et sont visibles de la D944. Les chevaux furent remplacés par des trolleys fonctionnant à l'électricité avant que les péniches ne soient équipées de moteurs diesel.

Devant les fuites absorbant toute l'eau de la Vesle lors de sa mise en eau, le canal a dû être maçonné en partie. Et la petite histoire raconte que, durant la guerre 40, la Résistance ayant fait sauter le canal, il n'y a jamais eu autant de poissons et d'eau dans la Vesle qu'à cette époque !



Le canal de la Marne à l'Aisne

La voie ferrée Reims / Châlons-sur-Marne (devenue en-Champagne)

Construite en 2 fois (Mourmelon / Châlons en 1857 puis Reims / Mourmelon en 1863), elle passe en général au nord des villages qu'elle dessert. La première partie a été construite pour desservir le camp de Mourmelon créé cette année-là sur décision de Napoléon III et délimitée par deux colonnes, ou pyramides, situées grossièrement à chaque extrémité, camp que celui-ci visita à de nombreuses reprises à l'occasion de manifestations publiques auxquelles certains des habitants d'alors n'ont pas manqué de se rendre...

La voie ferrée enjambe la Prosne à Thuisy et la Vesle à Bouy. A double voies et non électrifiée dans sa majeure partie, elle supporte actuellement trains de marchandises et TER ; elle a perdu une grosse partie de ses trafics marchandises et voyageurs à cause de la concurrence de la route ; elle a servi de support pendant un certain temps à de nombreuses lignes télégraphiques avec des poteaux doublés.

Deux trains très connus passaient sur cette voie ferrée : il s'agissait du Calais-Bâle et du Dijonnais qui avaient tous deux l'avantage d'éviter Paris et les changements de gare associés. Ces trains express et relativement directs ont été supprimés vraisemblablement dans les années 1970 ; ils étaient quotidiens et, pour la petite histoire, les Dijonnais (Tourcoing / Dijon) se croisaient entre Mourmelon et Châlons !

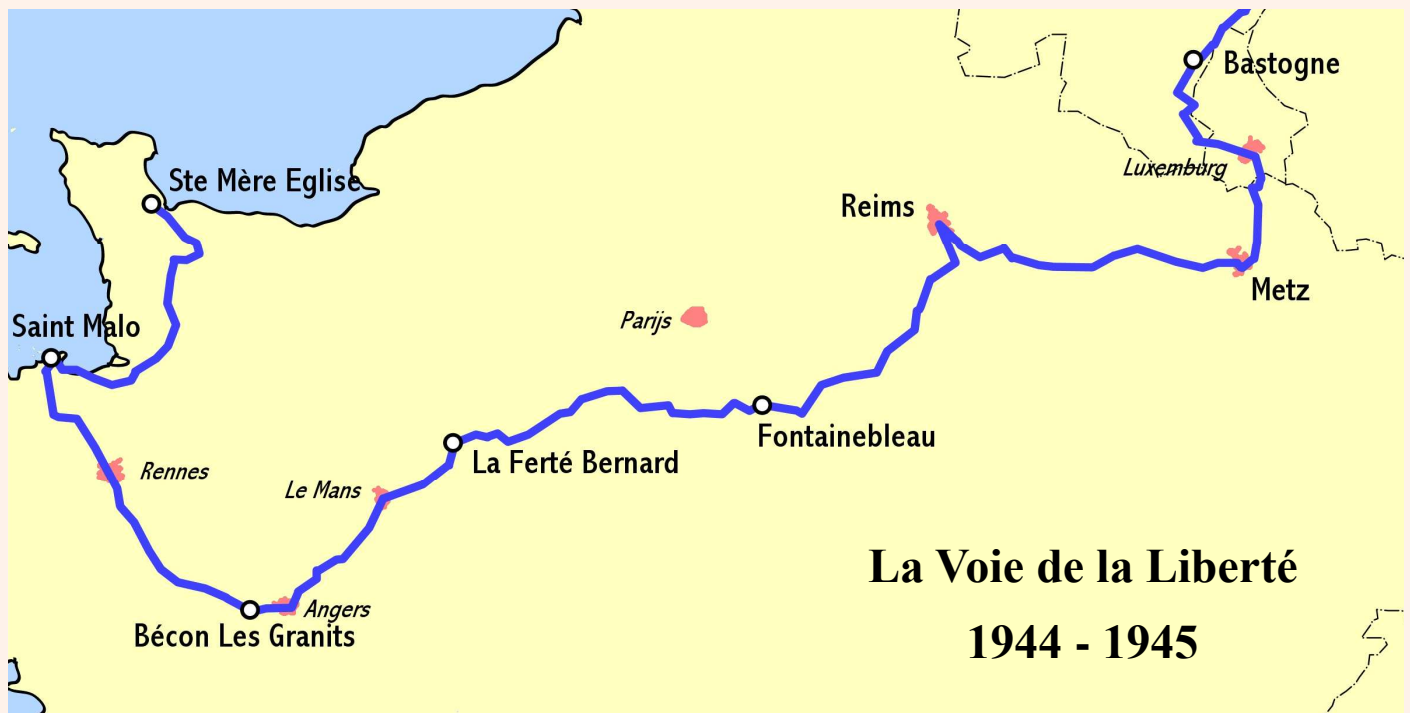
Le Chemin de fer de la Banlieue de Reims

Autrement dénommé CBR, ce réseau desservait, à son apogée, 180 communes sur 400 km de voies. C'était un tramway à vapeur utilisant des rails à écartement métrique. Il a desservi Reims, Epernay, Châlons-sur-Marne, Montmirail, Soissons et Reims. Sa gestion a été confiée en 1927 à une compagnie de transport routier (Société Générale des Transports Départementaux) équipée à l'époque de cars Panhard Levassor. Des gares sont encore visibles ici où là ; la ligne la plus rentable était la ligne Soissons / Reims, ligne qui sera concédée ensuite à la Compagnie des Chemins de Fer Départementaux de l'Aisne qui a ensuite récupéré son emprise pour y installer un chemin de fer à écartement standard !



Le CBR fut inauguré en 1896, en comprenant alors la liaison Reims / Verzy qui fut prolongée ensuite jusqu'à Ambonnay puis Châlons. Les dernières lignes furent démantelées en 1950, celle de Reims à Verzy avec d'autres en 1931 ; le tracé de la partie Verzy / Villers-Marmery existe encore, et s'y trouve un fau présentant une rétro-mutation. Un hôtel/restaurant fut construit à cette occasion près de la gare du CBR à Verzy et fut occupé ensuite durant un temps par un cabinet notarial.

La voie de la Liberté



Aussitôt la fin de la guerre 40, il a été décidé de commémorer la route empruntée par la 3e armée américaine conduite par le général Patton, en la dénommant « Voie de La Liberté » ; le trajet part de Sainte-Mère-Église et Utah Beach et va jusqu'à Metz, puis Bastogne en Belgique. Passant au sud de Paris, elle passe à Epernay et à Reims, puis prend la voie romaine vers Valmy et Verdun. Elle passe le long du monument célébrant les attaques du printemps 1917 au pied des monts de Champagne et mesure 1 145 km de long avec une borne numérotée tous les kilomètres.



Une borne de la « Voie de la Liberté »

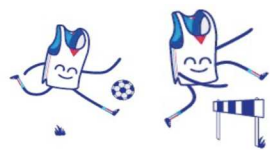
D'autres bornes existent le long de la Vesle sur la N32 entre Reims et Soissons, il s'agit de bornes royales installées à chaque lieue sous le règne de Louis XV. Elles sont situées à la gauche de la route en quittant Paris : on en compte encore une dizaine sur les N2 et N32, autant que de radars dans chaque sens ! Puisque l'on parle de voies de communication, il convient de noter que ces voies royales faisaient partie d'une action générale en France pour établir et classer des routes, et qu'un atlas a été fait de cet ensemble, il s'agit de l'atlas de Trudaine, œuvre d'une famille tout comme les cartes de Cassini...

René REGNARD



Ecole de Val-de-Vesle

Les enseignantes de l'école de Val-de-Vesle sont très fières de la labellisation

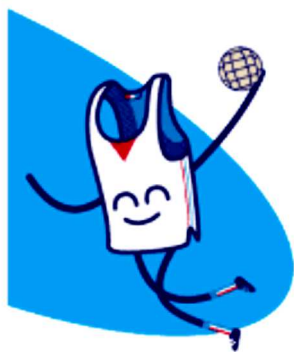


"Ecole Génération 2024"



attribuée le 26 Janvier 2021 par le Pôle d'expertise pédagogique du Rectorat.

A travers ce label, c'est l'engagement sportif de l'école qui est reconnu, mais également sa volonté de développer, pendant trois ans, des projets autour des jeux olympiques et paralympiques, d'accompagner les élèves dans la découverte de ceux-ci afin d'être préparés à vivre pleinement l'évènement sportif en 2024.



L'objectif premier est de développer des passerelles entre le milieu scolaire et le milieu sportif afin que tous les élèves se sentent impliqués et aient envie de développer leur pratique sportive.

Mais à travers les jeux, ce sont toutes les valeurs liées à la pratique sportive qui sont également transmises aux enfants.

La pratique sportive véhicule en effet des valeurs de solidarité, de respect, de volonté et d'excellence, qui épousent étroitement l'ambition que l'École de la République poursuit pour les élèves. Elle est un irremplaçable atout pour l'épanouissement de nos élèves.

Elle joue un rôle majeur dans la promotion de la santé et dans l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi les valeurs associées à l'olympisme- l'excellence, l'amitié et le respect (de soi, de l'autre, de la règle) - et au paralympisme - le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité - sont celles que l'école travaille quotidiennement.

Les jeux permettent une mise en pratique des valeurs d'inclusion, de mixité, de santé, d'interculturalité, et de lutte contre toutes les formes de rejets et de discriminations

C'est pourquoi toutes les classes de l'école sont inscrites aux E-Rencontres de l'USEP qui propose des défis sportifs aux élèves mais aussi d'effectuer des recherches sur les villes olympiques, de leur création à 2024, les différentes disciplines, les sportifs de haut niveau et la pratique de sport au niveau olympique par des personnes porteuses de handicap.

L'USEP proposera également aux enfants de l'école des rencontres avec des sportifs Marnais : Manon DURAND, Stanislas DESGRIPPES, Tristan NAVARRO, Yohann DINIZ... et des personnes impliquées à tous niveaux dans le monde sportif : entraîneurs, dirigeants, bénévoles d'association...

Deux actions ont déjà été menées par les animateurs USEP mardi 9 février après-midi pour les élèves de CE2-CM1 et CM2 :

La découverte des jeux paralympiques par la pratique de sport en fauteuil roulant et un travail de découverte des J.O. et des sportifs de haut niveau de notre région par un questionnaire et un travail de recherche en groupes à la médiathèque.





École de Val-de-Vesle

16.02.2021 : Journée carnaval à l'école.

PS - MS



Les enfants et les adultes étaient invités à se déguiser en ce jour de mardi gras.

GS



CP





Une bonne humeur régnait dans les couloirs de l'école en ce jour ensoleillé !





CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021

Membres présents : M.HIET, Maire
M. DESSOYE, chargé des affaires scolaires, Pôle Territorial de Rilly-la-Montagne
Mme SACY, Directrice d'Ecole
Mmes DARME, MARTEL, SOITEL, WSZOLEK, ZOURANE, Enseignantes
Mmes BACQUENOIS, CHAWAF, DELVAUX, Mrs GIGNON, RICHARD, Représentants de Parents d'Elèves
Mmes HUART, PERRIN, Adjointes au Maire
Mme REMY, Présidente du C.P.E

Membres excusés : M. LAMIRAULT, Inspecteur de L'Education Nationale
Mme KERE, Déléguée Départementale de l'Education Nationale
Mmes CARDOT, THIEBAULD, M. HERVOIS Représentants de Parents d'Elèves

La session est ouverte à 18h00, Mme SOITEL assure le secrétariat de séance, Mme SACY la remercie et souhaite la bienvenue à tous.

L'équipe enseignante étant présente dans la salle mais les autres membres en visio, Mme SACY les remercie de s'adapter aux mesures sanitaires.

◇ L'évaluation Nationale de mi-CP

Mme SOITEL rappelle que des Evaluations Nationales se sont déroulées pour les classes de CP-CE1 en début d'année pour les apprentissages fondamentaux et qu'elles ont fait l'objet d'une seconde partie pour les enfants de CP du 18 au 29 Janvier 2021 : un point d'étape qui permet d'apprécier la progression des enfants et d'assurer un accompagnement personnel.

Les domaines évalués en Français sont la lecture, l'écriture de syllabes et de mots, la compréhension ; et en Mathématiques la numération, la résolution de problèmes et le calcul.

Les résultats des élèves de sa classe sont satisfaisants, il n'y a pas d'enfants à besoins mais certains plus fragiles bénéficient déjà des APC. Mme MARTEL a obtenu les mêmes résultats et fait les mêmes constats pour les élèves de sa classe : quelques élèves fragiles déjà suivis en APC mais pas d'élèves à besoins. Mme SOITEL rappelle d'autre part que nous sommes au mois de février et qu'il y a encore de belles périodes de travail avant la fin de l'année.

◇ Compte-rendu de l'exercice attentat-intrusion

Il a eu lieu jeudi 26 novembre sous forme de jeu. La gendarmerie de Taissy a été informée en amont. Les enfants des classes maternelles et CP se sont cachés, ceux des classes de CP au CM2 se sont sauvés.

Mme SACY remercie les trois parents d'élèves présents sur le parcours qui ont assuré la sécurité des enfants dans le virage du marronnier.

Elle reprend les différents points posant problème : il n'existe pas de moyen de communication du danger identifié entre les classes et l'évacuation des enfants de maternelle est impossible si besoin car il manque un portillon leur permettant de sortir du petit jardin.

M. DESSOYE précise que le problème d'alarme est récurrent dans toutes les écoles et que la demande de portillon est actée. Un bilan des demandes en travaux va être fait et les travaux planifiés. Les enseignantes le remercient.

◇ Présentation du Projet d'Ecole

Mme SACY présente le projet d'école et les différentes étapes de son écriture :

Le bilan du projet d'école précédent, l'analyse diagnostique des besoins des élèves, les ambitions du projet d'école 2021-2024 :

- Améliorer les résultats des élèves dans tous les domaines touchant à la résolution de problèmes
- Améliorer le vivre ensemble en donnant du sens aux valeurs de la République
- Améliorer le dialogue avec les partenaires éducatifs

Cette première partie a été validée par Monsieur l'Inspecteur.

Les enseignantes déclinent maintenant ces trois ambitions à travers deux axes : éducatif et pédagogique. Ce travail sera présenté lors du troisième Conseil d'École.

M. GIGNON demande si la labellisation de l'école « Génération 2024 » et les actions liées à celle-ci apparaîtront dans le projet d'école. Mme SACY le remercie et précise combien les enseignantes sont fières de cette labellisation car c'est l'engagement sportif de l'école qui est reconnu, mais également sa volonté de développer, pendant trois ans, des projets autour des jeux olympiques et paralympiques et de transmettre aux élèves les valeurs liées à la pratique sportive.

Effectivement ces actions ont toute leur place dans les volets « Vivre ensemble » et « Dialogue avec les partenaires éducatifs » du projet d'école.

◇ **Projet « Aire Terrestre Educative »**

Mme SACY présente le projet ATE (Aire Terrestre Educative) mené avec la classe de CE2-CM1.

Ce projet décliné sur trois ans est le seul actuellement validé dans le Département de la Marne.

C'est un superbe partenariat entre la Commune, l'école et les intervenants que sont la maison de la nature de Boulton aux Bois et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

Les enfants choisissent un site qui devient leur ATE selon les critères qu'ils ont déterminés, ils répertorient le vivant de celui-ci puis travaillent à l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité du site. Ils ont également un devoir de transmission envers les élèves qui leur succèdent l'année suivante. C'est pour eux un magnifique engagement citoyen et écologique et une belle expérimentation de la Démocratie.

Les enfants ont déjà bénéficié de deux demi-journées de présence des animateurs et deux autres sont prévues avant les vacances de février.

Mme SACY remercie la Commune de Val de Vesle pour ce projet.

M. HIET souligne que la commune est reconnue « Territoire engagé pour la Nature » et que la présence de l'ATE y a contribué.

*Pour en savoir plus sur l'ATE, rendez-vous sur le site internet de la Commune :
www.valdevesle.fr > Onglet "PATRIMOINE" > Rubrique "Aire Terrestre Educative (ATE)"*



◇ **Budget 2021**

Mme SACY présente le tableau des dépenses de l'année 2020. Le budget « Entretien » est en forte hausse en raison de la mise en place du protocole sanitaire et de la surface plus importante de nettoyage de la salle de cantine implantée dans la grande salle du foyer rural pour respecter la distanciation des élèves.

Mme SACY présente le tableau général des forfaits pour l'année 2021 puis les prévisions de sorties scolaires, déjà erronées puisque les classes ne se sont pas rendues à la piscine et qu'une projection des sorties jusqu'à la fin de l'année est impossible.

Elle précise à M. DESSOYE que la coopérative scolaire n'a pas perçu le règlement de la part financière du pôle territorial pour la classe transplantée de janvier 2020. M. DESSOYE en prend note.

◇ Activités sportives et culturelles de l'année en cours

• **Piscine**

Les enfants de CE2-CM1 et CM2 ont très peu fréquenté la piscine. Mme DARME explique que c'est très vite devenu compliqué, le protocole renforcé de celle-ci n'autorisant pas la fréquentation des vestiaires collectifs par deux classes. Le coût de l'autocar étant très élevé il n'était pas envisageable de n'envoyer qu'une classe chaque semaine.

• **Avec l'USC Montval et l'USEP**

Mme SACY commente le tableau projeté des **activités culturelles** proposées par l'USC Montval, les spectacles annulés, reportés ou maintenus.

Les activités culturelles avec intervenants extérieurs sont maintenues.

Elle diffuse ensuite le tableau des **activités sportives** proposées par l'USC Montval et encadrées par l'USEP.

"Tire, roule, pousse" pour les Moyennes Sections le jeudi 27 Mai à Val de Vesle et le "Gymkhana" pour la Grande Section à Sillery le mardi 18 mai sont maintenus.

La tenue des "Jeux C.P." à Mailly-Champagne, mardi 29 juin et des "Rencontres de sports collectifs" pour les C.E. et les C.M. à Sillery le jeudi 17 et vendredi 18 juin dépendront du protocole sanitaire du printemps.

La « Scolarando » du 3 juin et « le p'tit tour Montval » le 24 Juin dans la Montagne de Reims sont maintenus.

Mme BACQUENOIS demande quelles actions seront menées en lien avec la labellisation de l'école.

Deux actions ont déjà été menées par les animateurs USEP mardi 9 février après-midi pour les CE2-CM1 et CM2 :

La découverte des jeux paralympiques par la pratique de sport en fauteuil roulant et un travail de découverte sur les J.O. et les sportifs de haut niveau de notre région.

Toutes les classes de l'école sont inscrites aux E-Rencontres de l'USEP qui propose des défis sportifs aux élèves mais aussi d'effectuer des recherches sur les villes olympiques, les différentes disciplines et les sportifs de haut niveau. Les écoles mutualisent leurs recherches et, dans l'idéal, se retrouvent en juin pour une rencontre sportive autour du travail mené en classe.

• **Avec le CPE**

Le CPE a organisé la **fête de Noël** avec des mesures sanitaires très strictes, beaucoup d'ingéniosité et un nombre important d'adultes pour gérer les classes sans les mélanger. Les enfants étaient enchantés. Merci aux membres du CPE et à la Municipalité pour leur investissement.

Mme Remy précise que le Carnaval est annulé et qu'il n'y a pas de visibilité, à ce jour, pour la kermesse de fin d'année mais que celle-ci peut être envisagée sous une autre forme : ateliers dans les classes ? Créneaux horaires par classe ? Les membres du CPE vont y réfléchir.

Les enseignantes expliquent que leur proposition de tous venir déguisés à l'école le jour de Mardi-Gras va permettre aux enfants de vivre un moment plus léger en ayant le plaisir du déguisement.

Le **cirque éducatif** propose en ligne ses cinq derniers spectacles. Les enfants le regarderont vendredi 19 Février.

Les enfants de CP- CE1 bénéficieront d'une sortie dans les marais lundi 31 mai avec un animateur de la Maison de la nature de Boulton aux Bois.

La rencontre des « **Ecoles qui folkent** », le **concert de l'école** n'auront pas lieu, les enfants ne pouvant se retrouver pour préparer ces temps.

◇ Questions diverses

Liaison CM2 - 6^{ème}

Toutes les actions prévues en début d'année dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème} ont été annulées. Mme DARME précise qu'un lien a été envoyé aux familles pour une visite virtuelle de l'établissement.

Mme DELVAUX fait part de la déception des enfants de ne pouvoir se rendre au collège avant leur entrée en 6^{ème}.

Elle précise que la journée « Portes Ouvertes » est pour l'instant reportée et elle se renseignera afin de savoir si un professeur peut se déplacer pendant le temps scolaire pour répondre aux questions des élèves de CM2.

Les enseignantes la remercient.

Signature de la convention école numérique

Mme SACY informe les membres présents que M. HIET et elle ont accueilli Mme VAUTRIN, Présidente du Grand Reims et M. CLAVAL, DASEN à l'école de Val-de-Vesle jeudi 11 février pour la signature de la convention école numérique.

Ils ont pris le temps, avec M. LAMIRAULT notre Inspecteur de Circonscription, de faire le tour des classes afin de saluer les enseignantes et les élèves qui étaient ravis de cette attention.



De gauche à droite :

*Mme Catherine VAUTRIN,
Présidente de la CUGRe*

*Mme Katia BEAUJARD,
Vice-présidente chargée du scolaire*

*M. Bruno CLAVAL,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale*

*M. Serge HIET,
Maire de Val-de-Vesle*

*Mme Dorothée SACY,
Directrice de l'École*

*M. Cédric LAMIRAULT,
Inspecteur de Circonscription*

Questions diverses des Parents d'Elèves :

-Savez-vous quand les parents auront les photos de la classe de neige de l'année dernière ?

C'est en cours, les enseignantes trient et classent les photos et les vidéos. C'est un travail long et fastidieux qui s'ajoute au quotidien. Mme SACY rappelle qu'il n'y a plus d'AAE à l'école et que par conséquent tout maintenant repose sur les enseignantes.

- Savez-vous si un photographe sera prévu cette année pour les photos de classe ?

Nous sommes en contact avec une photographe locale qui a adapté ses prises de vues aux conditions actuelles. Nous attendons une météo plus clémente pour programmer sa venue.

La séance est levée à 19h30 et les personnes présentes remerciées de leur participation à cette forme particulière de Conseil d'École.

**La présidente
Mme Sacy**

**La secrétaire
Mme Soitel**

 **Ecole Primaire
Parrainée par Christian Lapie
51360 VAL de VESLE
03 26 03 98 65**



CHANGEONS NOS HABITUDES



Chaque année, 12 kg par habitant de textiles et chaussures usagés (appelés TLC) sont jetés.

Pourtant, l'ensemble des TLC peut avoir une seconde vie !

Même les vêtements tachés ou troués ont leur place dans le recyclage.

Et si on essayait de changer nos habitudes ?



Textile

Avant d'acheter

La longévité des vêtements dépend à la fois de la qualité du textile et du soin que vous leur portez. Souvent les vêtements neufs à bas prix donnent un résultat très décevant à l'usage. Si vous souhaitez privilégier une meilleure qualité, le prix du neuf peut être décourageant ...

C'est sans compter sur les boutiques d'occasions qui proposent des tarifs avantageux. Pensez-y au moment de l'achat. Vous trouverez aussi des sites internet de ventes d'occasions qui vous permettront d'acheter moins cher des produits de bonne qualité et n'oubliez pas les brocantes !

L'entretien pour une durée de vie prolongée

Pour qu'un textile soit propre, il n'est pas nécessaire de le laver à haute température avec des produits trop agressifs.

Un lavage à froid avec du savon végétal comme le savon de Marseille ou le savon noir suffit largement pour nettoyer vos textiles. Il limitera l'usure des fibres et vous fera faire des économies d'énergie (un cycle à 20°C consomme deux fois moins d'énergie qu'à 40°C). Quand cela vous est possible, laissez sécher le linge à l'air libre plutôt qu'au sèche-linge qui abîme les fibres.

Donnez
une seconde vie
à vos vieux vêtements !

Réemploi des textiles

Si un tissu semble irrécupérable, ne baissez pas les bras : les tissus trop abîmés peuvent encore trouver des utilisations originales : avec des chutes, on peut réaliser des articles utiles comme des housses d'oreillers, des sets de tables, des serviettes, un vide-poche mural... mais aussi décoratifs, comme des boules de Noël ou les utiliser pour tapisser des boîtes en carton.

Faites appel à votre imagination ou trouvez des idées auprès de livres spécialisés (voir à la médiathèque) ainsi que sur internet. Un vieux jean peut être transformé en bermuda pour l'été ou même un sac à main.

Enfin les textiles usagés peuvent trouver une seconde vie en tant que chiffons pour le ménage.

Conseil pour réparation

Vous ne savez pas coudre ? Il existe des professionnels pour vous aider. Faites appel aux services des artisans de la réparation.

Vous trouverez les coordonnées et plus encore dans le guide du réemploi et de la réparation en ligne sur le site www.grandreims.fr (rubrique : Le Recycl'lab, réemploi, réparation, ateliers gratuits).



Une astuce :

Fabriquez un adoucissant écologique et économique pour vos textiles : dans un récipient (votre ancienne bouteille d'adoucissant de 2L par exemple) mélangez 1/3 de vinaigre blanc, 2/3 d'eau tiède et une cuillère à soupe d'huile essentielle au parfum de votre choix.

Bien mélanger avant chaque usage.

Votre linge restera doux et parfumé sans risque pour l'environnement.





Les associations qui acceptent vêtements, linge de maison et maroquinerie :

Croix Rouge Française
45 rue Houzeau Muiron - Reims

Emmaüs Reims
allée Paul Halary - Reims

Equilibre Marne SOS Bébé
21 rue des Poissonniers - Reims

Foyer de l'Enfance
31 rue Cognacq Jay - Reims

Foyer Protestant
22 rue Camille Lenoir - Reims

Fripe Emmaüs site Nationale
route Nationale La Neuville - Reims

Fripe Emmaüs site Gutenberg
rue Gutenberg - Reims

Secours Populaire Français
30 avenue du Général De Gaulle - Reims

Service du Vêtement
19 rue du Jard - Reims

Où déposer les vêtements que je n'utilise plus ?

Si vous voulez approvisionner les circuits du don de vêtements, soyez attentifs à ce que vous donnez.

Vous pouvez vous adresser à des associations caritatives ou d'économie sociale, mais attention, elles ne sont pas des poubelles !

Faites une sélection : vêtements, maroquineries ... (Veillez à ce que les chaussures soient par paire et le linge de maison propre et en bon état)

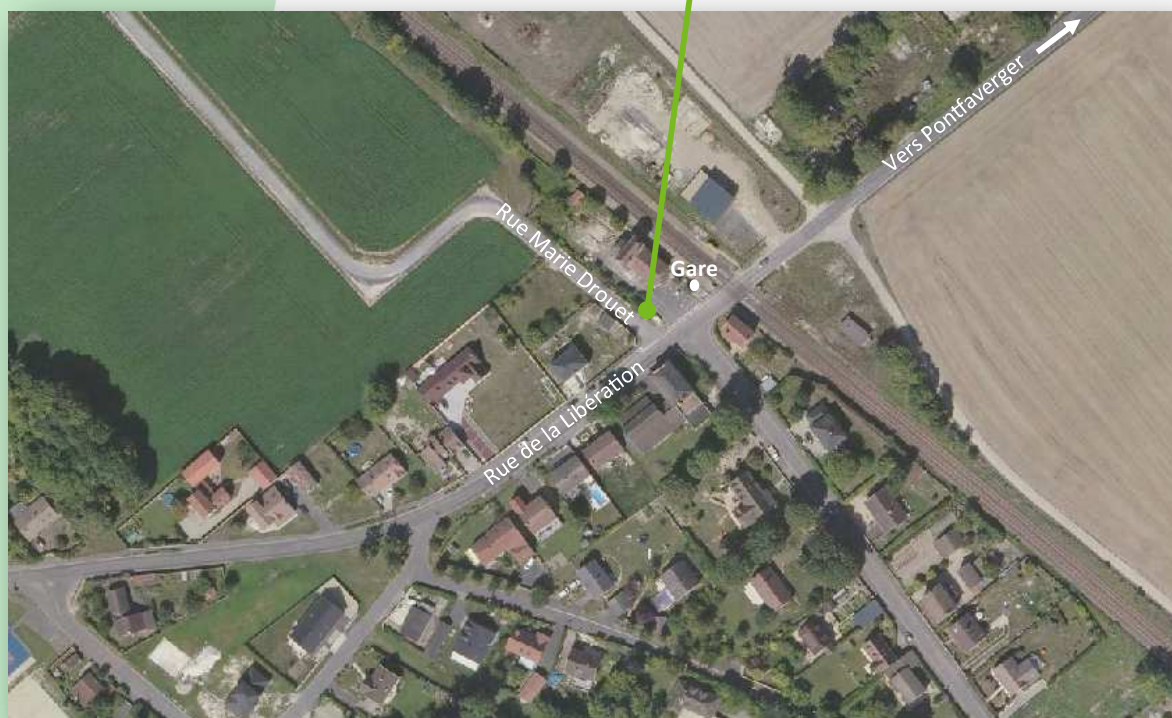


Si vous ne le saviez pas encore, une borne « Relais textile » est située à l'entrée de Val-de-Vesle côté Gare !



Vous pouvez également retrouver toutes les bornes disponibles dans le Grand Est sur le site internet du Grand Reims :

<https://reims.plan-interactif.com/fr/#!/category/851828>





LES CROQUEURS de pommes®

Association des amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition.



L'association des croqueurs de pommes « Plaine champenoise » viendra à Val-de-Vesle pour une séance de taille de nos arbres fruitiers.

Si vous souhaitez être initié(e) à la taille, venez les retrouver le :

Samedi 6 mars 2021 à 14h

(RDV au cimetière de Wez, rue de l'église).

M. Frédéric DANNEQUIN, président de l'association vous y attendra.



Pour plus de renseignements : <https://croqueurs-national.fr>

CHORALE



« La Cigale »



Le mot de la Présidente :

« La chorale a une nouvelle cheffe de cœur, les choristes sont impatients de reprendre les répétitions !

Dès que le feu vert lui sera donné la chorale ne manquera pas de vous tenir au courant du lieu et date de reprise. »

Amicalement, Sylvianne TOURET



Renseignements au 06.70.96.47.35





Par ces quelques lignes nous souhaitons vous exprimer toute notre gratitude pour vos dons à notre corps des sapeurs-pompiers, par l'acquisition de notre calendrier traditionnel.

Dans cette situation exceptionnelle, vous avez été exceptionnels et nous sommes très touchés par votre soutien et vos différents témoignages.

Simplement : Merci !!

Un énorme merci à Monsieur le Maire et à nos deux secrétaires de mairie Francine et Pauline pour leur aide précieuse et leur temps. Merci à Isabelle Perrin qui a tenu également un point de vente à la médiathèque de notre village. Et enfin, merci à Cyril Huart et son équipe de la boulangerie « Au fournil de Cyril » pour avoir organisé un troisième point de vente.

Plus que jamais nous vous souhaitons une excellente santé et soyez assurés du dévouement de l'ensemble des pompiers de Val-de-Vesle.

Les Pompiers de Val-de-Vesle